

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

Lettre
n°

8

ENVIRONNEMENT

HABITAT

MOBILITÉ

ÉCONOMIE

PATRIMOINE

Lettre d'information du SCoT valant Plan Climat-Air-Energie Territorial & du PLUi valant Plan de Mobilité de GrandAngoulême / N°8 / Fév. 2026



CARTÉCLIMA ! OÙ EN SOMMES NOUS ?



Après quatre ans de travail collaboratif, le nouveau Plan d'Urbanisme, qui vaut Plan de Mobilité a été approuvé en conseil communautaire le 5 février 2026.

Le nouveau Plan est officiellement entré en vigueur, suite à la publication de la délibération visée par la Préfecture.

Dans cette lettre d'information, nous revenons sur les dernières étapes qui ont mené à l'approbation, et en particulier les évolutions qui ont été apportés entre l'arrêt du dossier en mars 2025 et l'approbation de février 2026.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE S'EST TENUE DU 25 AOÛT (9H) AU 3 OCTOBRE (12H).

Pour tout savoir sur la tenue de l'enquête, rendez-vous en p.5 de la lettre d'info n°7 sur grandangoulême.fr
Projets de territoire > Cartéclima : écrivons notre territoire de demain

Les réponses aux contributions déposées durant l'enquête publique

Les réponses aux contributions déposées durant l'enquête publique

Parmi les 700 contributions collectées, 636 ont fait l'objet d'une réponse argumentée de GrandAngoulême, puis de la Commission d'enquête. Sur 39 points, les avis de GrandAngoulême et de la Commission étaient divergents. Ceux-ci ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage (les maires et élus à l'urbanisme, et de Conseil de Développement) pour apporter un arbitrage.

Cela a conduit à revoir, lors du comité de pilotage du 6 novembre 2025, 7 réponses formulées par GrandAngoulême sur les points soulevés. Il s'agit de :

- trois terrains assimilables à des dents creuses sur la commune de Brie qui sont devenus constructibles ;
- trois secteurs classés en zone agricole reversés en zone naturelle sur la commune de Brie ;

- le déclassement d'une parcelle à Roulet-Saint-Estèphe en zone naturelle ;
- la réduction du périmètre d'une orientation d'aménagement et de programmation

Ces évolutions ne remettent pas en question les grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), ni la consommation d'espace naturel agricole et forestier. Les 32 autres avis de la commission ont été considérés comme en contradiction avec les orientations du PADD, notamment celles qui prohibent les extensions ponctuelles des zones urbaines.

La version finale de l'avis de GrandAngoulême aux contributions déposées durant l'enquête publique est en annexe 4 de la délibération, et consultable sur la page dédié au Plan d'Urbanisme
www.grandangoulême.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plui-m/

Avis favorable de la commission d'enquête, avec recommandations

L'avis de la commission d'enquête reçu le 3 novembre 2025 est favorable avec des recommandations, qui sont et seront suivies par GrandAngoulême :



Prise en compte des remarques de l'autorité environnementale, des personnes publiques associées, des communes et celles du public



Correction d'erreurs ou oublis qui ont été signalés sur les pièces du dossier



Lancement de la réflexion des modifications et révisions à venir



Communication simple et abordable, pour l'appropriation du projet



Assouplissement du règlement des zones naturelles et agricoles pour simplifier l'installation d'activités (hors agricoles) qui contribueront au développement équilibré rural/urbain

Les conclusions de la commission d'enquête mettent en avant les points suivants :



La mise en place de conditions favorables pour un développement solidaire et équilibré entre communes urbaines et rurales



La pertinence d'un document de planification unique pour les 38 communes



La prise de la mesure des enjeux climatiques et liés à la biodiversité



La préservation des ressources en eau et des couloirs écologiques



La réduction de la consommation d'espace naturel agricole et forestier (ENAF)



L'amélioration de la santé et du bien-être des habitants



Le principe de priorisation des communes SRU déficitaires en nombre de logements sociaux dans la répartition de l'enveloppe ENAF



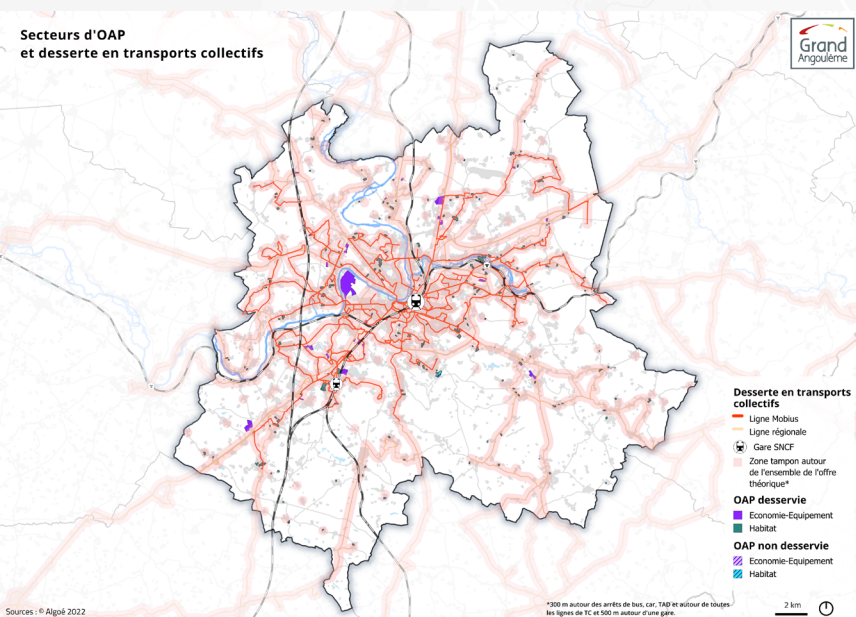
La démographie positive et dynamique de réindustrialisation favorables à la création d'emplois

PLAN DE MOBILITÉS

Ce nouveau plan d'urbanisme vaut plan de mobilité. Il s'agit à la fois d'assurer la cohérence du développement des aménagements avec les enjeux de mobilités (dessertes existantes, stationnement), et de fixer un cadre d'actions partenarial pour proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial et aux besoins des différents publics (transports collectifs, transports à la demande, solutions de covoiturage, services et équipements vélo, ...)

Les avis émis par les personnes publiques et les contributions reçues dans le cadre de l'enquête publique n'ont pas remis en question le projet proposé pour les mobilités. Certains ont permis de préciser des éléments du Plan de mobilité ; d'autres pourront nourrir la mise en œuvre opérationnelle des actions (par exemple sur les demandes de dessertes en transports collectifs).

Les évolutions entre arrêt et approbation



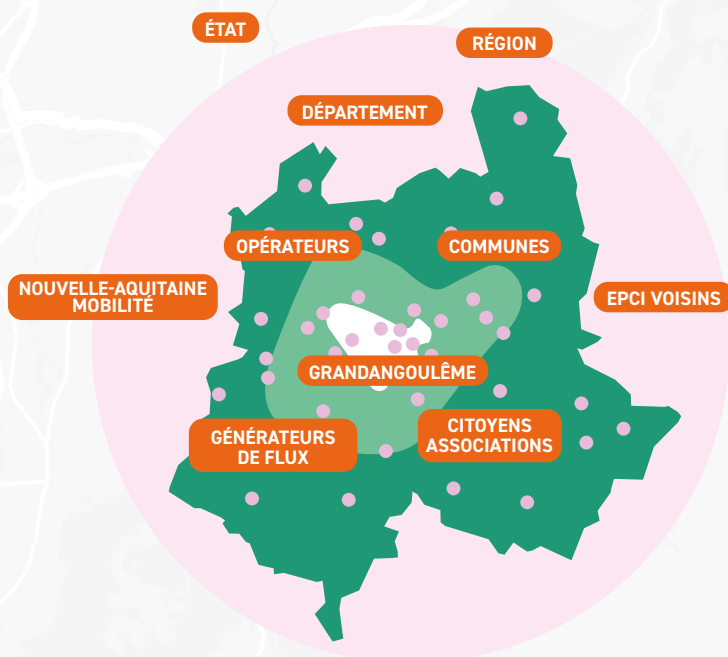
- Quelques erreurs ont été corrigées (données relatives aux voiries dans le diagnostic, actualisation de chiffres) et des précisions ont été apportées, en particulier dans le plan d'actions...
- La prise en compte du lien entre développement urbain et mobilités a été davantage explicitée dans le rapport de présentation. Ainsi le travail réalisé a été précisé (analyse multicritères pour définir les zones à urbaniser, échanges avec les communes...) et le bilan dressé : 93 % des OAP sont situées à moins de 500 m. d'un arrêt ferroviaire ou à moins de 300 m. d'un arrêt de transport existant (lignes régulières ou transport à la demande)
- Par ailleurs, l'annexe accessibilité a été complétée, conformément à la réglementation, en y intégrant les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) réalisés par les communes de 1000 habitants et plus.

Les prochaines étapes de mise en œuvre

Le Plan de mobilité implique que chaque partenaire porte et réalise les actions qui relèvent de ses compétences (GrandAngoulême bien sûr, mais aussi la Région, le Département de la Charente, les communes, etc.).

Il s'agira donc à la fois pour GrandAngoulême de :

- prioriser et mettre en œuvre les actions qui relèvent de ses compétences ;
- maintenir une dynamique partenariale autour du Plan de mobilités et d'en assurer le suivi régulier.



Un des principaux rôles du plan d'urbanisme est de préserver la biodiversité, divers outils sont mis en place :

- identification des zones humides sur l'ensemble du territoire. Cela a conduit à reverser une vingtaine de secteurs constructibles en zones naturelles
- ajout de règles d'aménagement pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales directement à la parcelle. Par exemple, les emplacements de stationnement collectifs doivent désormais être des surfaces perméables pour les 38 communes.
- un objectif de renaturation de 24 ha est fixé d'ici 2034, entre autre à travers la reconstitution des corridors de biodiversité identifiés

Tout cela représente une réduction nette de 51% de la consommation d'espace par rapport aux 10 dernières années (464 ha). À travers ces objectifs GrandAngoulême s'inscrit dans la Trajectoire Zéro Artificialisation Nette définie par les documents régionaux et nationaux.

LA TRAJECTOIRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE



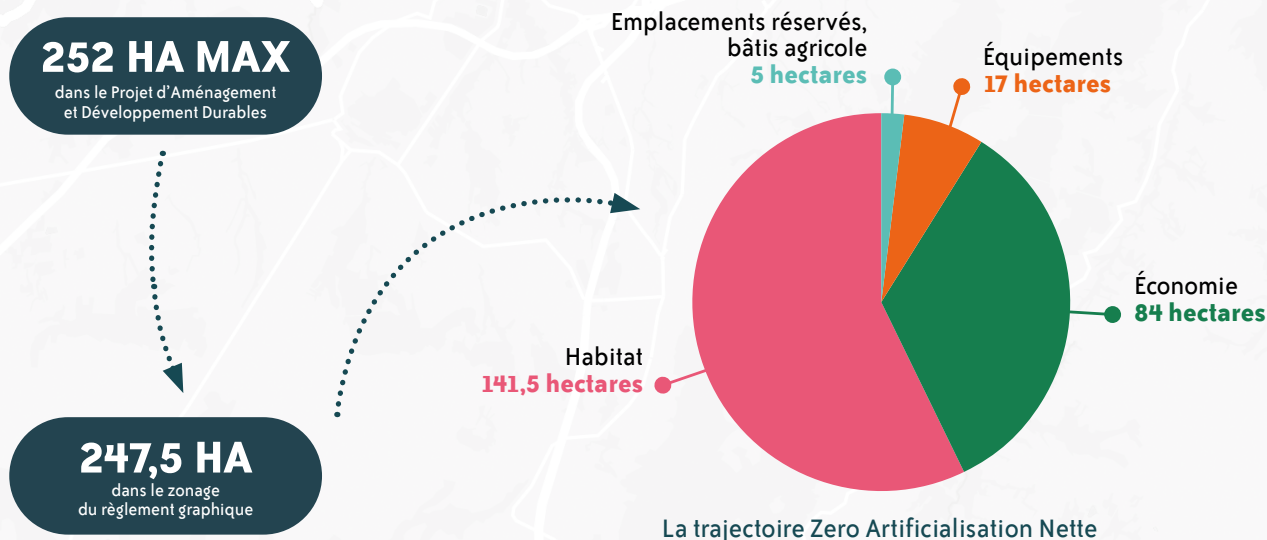
L'autre rôle essentiel du nouveau plan d'urbanisme est de définir les futures zones à urbaniser, afin de répondre aux besoins en logement et en développement économique. Pour cela les élus ont déterminé :

- les secteurs à aménager dans l'enveloppe urbaine (densification), en recentrant l'aménagement autour des commerces, des activités des centres-bourgs et centres villes existants. Ceci contribue aussi à renforcer le lien entre urbanisme et mobilité, en favorisant la proximité, mais aussi en confortant le lien social.
- et en parallèle l'ouverture à l'urbanisation de parcelles dites en extension, aux abords des secteurs déjà urbanisés.

En termes de consommation d'espace naturel agricole et forestier, cela se traduit par une enveloppe de 247,5 ha pour les dix prochaines années (2025-2034) répartie pour :

- l'économie : 84 ha, soit 1/3 de l'enveloppe globale
- l'habitat : 141,5 ha, plus de la moitié
- les services et équipements : 17 ha
- un forfait pour les emplacements réservés (terrains gelés pour des projets d'aménagements ou d'équipements publics), les bâtis agricoles : 5 ha

Consommation d'espace naturel agricole et forestier - 2025-2034



LES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE L'ARRÊT ET L'APPROBATION DU PLUi-M

Les objectifs de renaturation

La trajectoire de consommation ENAF (voir p.4) a été définie en 2024 dans le Projet d'Aménagement et Développement Durable du nouveau Plan d'Urbanisme.

L'objectif réglementaire est une réduction d'au moins 51% de la consommation par rapport à la décennie précédente. Pour cela, les données disponibles en 2024 sur le portail de l'artificialisation ont été pris en compte. De nouvelles données ont été publiées en 2025. Cela a conduit les élus à ajuster les objectifs de renaturation : 24 ha d'espaces à renaturer (plutôt que 12 ha initialement prévue).

Les dynamiques initiées ces dernières années confortent la capacité du territoire à répondre aux ambitions de renaturation :

- L'étude Friche, qui recense, catégorise et priorise les friches en fonction de leur nature et potentiel
- La stratégie foncière biodiversité, qui prédéfinit les outils et la gouvernance à mettre en place
- Une étude de reconquête de la friche des papeteries de Veuze à Magnac sur Touvre, et la candidature à l'appel à projet de la Banque des Territoires, pour la friche Alamigeon à Ruelle-sur-Touvre.

OPPORTUNITÉS DE RENATURATION - LES ANCIENNES PAPETERIES VEUZE, MAGNAC-SUR-TOUVRE

Étude de reconquête de la friche (2023), conduite avec le soutien de Banque des Territoires

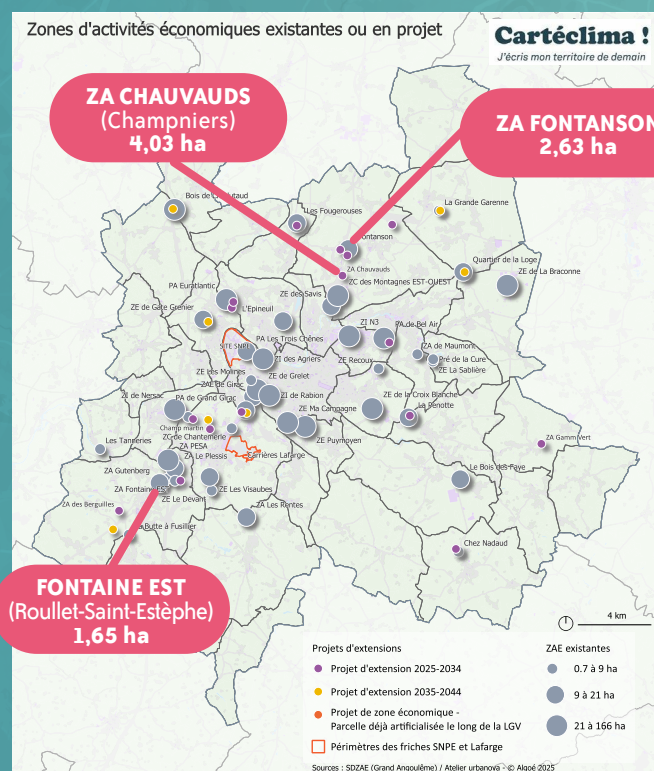


Les secteurs ciblés pour de l'activité économique

Pour la période 2025-2034, 84 ha sont ciblés sur une vingtaine de sites (voir carte ci-dessous).

Entre l'arrêt (mars 2025) et l'approbation, quelques ajustements ont été apportés :

- L'abandon du projet Imagiland a conduit à dédier plus de la moitié du site dénommé « Brousse Marteau » au développement d'un parc photovoltaïque. L'autre moitié reste à destination d'activités économiques
- 3 sites ont été ajoutés à Champniers et à Roulet, comme indiqué sur la carte
- 1 site a été supprimé à Garat « Route de la Médecine »



Les secteurs ciblés pour l'habitat

Pour répondre aux besoins actuels et futurs en logement, les élus ont défini un objectif de 4 400 logements pour la période 2025-2034. Pour cela plusieurs leviers sont activés :

- la densification dans l'enveloppe urbaine à travers l'aménagement des secteurs dits « dents creuses », l'encouragement à faire du BIMBY en construisant dans les fonds de jardin
- la reconquête des friches. Un exemple récent est la construction d'une centaine de logements à Gond-Pontouvre sur la friche Rochine
- les parcelles de + de 2000 m² dans l'enveloppe urbaine (en densification) ou aux abords des zones urbaines existantes (en extension). Sur ces secteurs de + 2000m², des règles d'aménagement sont définies à travers une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP). Celle-ci a pour objectif de définir les grandes lignes de l'aménagement : la densité cible, le pourcentage de mixité sociale (nombre de logements sociaux à construire), les accès, les haies ou arbres à préserver, etc. Le nouveau plan d'urbanisme compte plus de 250 secteurs faisant l'objet d'une OAP.

Les principales évolutions apportées entre l'arrêt et l'approbation sont les suivantes :

- Échange de secteurs en OAP sur les communes de Brie, Mouthiers, Dirac
- Ajout d'une OAP en cœur urbanisé à Sireuil
- Suppression d'une OAP dans le bourg à Dirac et agrandissement d'une autre OAP dans le secteur de Roprie
- Augmentation de la part de mixité sociale (nombre de logements sociaux) dans certaines OAP de la commune de Brie, Champniers et Roullet-Saint-Estèphe

Les évolutions propres à la préservation de la biodiversité

LES ZONES HUMIDES

Un des axes majeurs de préservation de la biodiversité dans le nouveau plan d'urbanisme est la prise en compte des zones humides. Des sondages ont été réalisés sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation afin de vérifier leur valeur écologique. Une vingtaine de secteurs ont été reversés en zone naturelle pour cause de zones humides.



Pourquoi réaliser cette étude ?



64%

des zones humides
ont disparu depuis 1900



3 à 7 fois +

de carbone renfermé dans les sols
que dans la végétation

Pour en savoir plus, consultez le flyer dédié



REMERCIEMENTS ET RETOUR SUR LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

En quelques chiffres clés, la concertation des 3 dernières années :



Une **dizaine** d'ateliers participatifs



5 réunions publiques



8 lettres d'informations



70 rendez-vous avec les particuliers en novembre 2024



+ de 700 contributions collectées lors de l'enquête publique

Vous êtes nombreux à avoir participé à tous ces événements, nous vous en remercions !

Nous saluons le travail continu des membres du Conseil de Développement qui depuis le début de la démarche se sont impliqués à chaque étape, ont remis des avis sur le travail accompli et ont participé assidument à l'ensemble des comités de pilotage.

Grâce à vos contributions, propositions et mises en perspective, nous avons pu parfaire les orientations, préciser les objectifs et renforcer le dialogue élus-citoyens pour un aménagement vertueux du territoire.

Les ambitions des 10 prochaines années pour le territoire de GrandAngoulême sont posées. Maintenant s'ouvre la phase de mise en action pour l'atteinte de ces objectifs. Nous espérons vous retrouver prochainement pour poursuivre le travail collaboratif amorcé.

Michel Andrieux et Jean Révéreault,

Pour le groupe d'élus communautaires référents, Michel Germaneau, Jean-Luc Martial, Pascal Monier, Gérard Roy, Hassane Ziat



Restez connectés pour avoir les dates de ces temps à venir : [Page facebook GA](#) | [Page Cartéclima du site GA](#)



+ d'infos www.grandangouleme.fr &  

Vous pouvez vous inscrire à notre liste de diffusion Cartéclima ! en nous écrivant à carteclima@grandangouleme.fr



CONTACT



GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex

05 45 38 60 60